



L'organigramme de l'administration du Bundestag allemand –
édité par le service Organisation de l'administration du Bundestag alle-
mand

Table des matières

I.	Remarques à propos de la structure de l'organigramme.....	3
II.	La présidente du Bundestag allemand	4
III.	Le secrétaire général du Bundestag allemand	4
IV.	Centre de compétence Protection des données	4
V.	La commissaire parlementaire aux forces armées	5
	Chef des services de la commissaire parlementaire aux forces armées	5
VI.	Le commissaire parlementaire aux forces de police fédérales.....	5
VII.	La commissaire parlementaire fédérale aux victimes de la dictature du SED.....	6
VIII.	Le représentant permanent de l'Organe de contrôle parlementaire.....	6
	Direction PK – Contrôle parlementaire et services de renseignement.....	6
IX.	Direction générale P – Parlement et députés.....	7
	1. Direction PD – Services parlementaires.....	7
	2. Direction PM – Services aux députés.....	7
	3. Direction PA – Commissions.....	8
	4. Direction Pet – Pétitions et requêtes	9
X.	Direction générale A – Relations extérieures, Europe et analyse.....	10
	1. Direction Int – Relations internationales	10
	2. Direction EU – Europe.....	11
	3. Direction WD – Études	12
XI.	Direction générale I – Information et documentation.....	13
	1. Direction ID – Bibliothèque et documentation	13
	2. Direction IK – Information et communication.....	13
XII.	Direction générale B – Bâtiments et infrastructures	14
	1. Direction BG – Gestion des chantiers et des bâtiments	14

2.	Direction BI – Fournitures centrales, logistique, services d’infrastructure	14
XIII.	Direction générale D – Transition numérique.....	15
1.	Direction DE – Développement et support.....	15
2.	Direction DI – Gestion des technologies de l’information et de la communication	15
XIV.	Direction générale Z – Services centraux.....	16
1.	Direction ZV – Administration centrale.....	16
2.	Direction ZR – Services juridiques.....	16
3.	Direction ZS – Sécurité	17
XV.	Représentantes et représentants d’intérêts	17

I. Remarques à propos de la structure de l'organigramme

L'organigramme de l'administration du Bundestag allemand est subdivisé en cinq niveaux hiérarchiques.

Le premier niveau, le plus élevé, est celui de la présidente du Bundestag allemand et des unités organisationnelles qui lui sont rattachées.

Au deuxième niveau, on trouve le secrétaire général du Bundestag allemand et les unités organisationnelles qui lui sont rattachées, la commissaire parlementaire aux forces armées du Bundestag allemand et les unités organisationnelles qui lui sont rattachées, ainsi que le centre de compétence Protection des données.

Le troisième niveau est celui du commissaire parlementaire aux forces de police fédérales, du représentant permanent de l'Organe de contrôle parlementaire et des directions générales de l'administration du Bundestag.

La structure organisationnelle de l'administration du Bundestag comprend actuellement six directions générales :

- Direction générale P – Parlement et députés
- Direction générale A – Relations extérieures, Europe et analyse
- Direction générale I – Information et documentation
- Direction générale B – Bâtiments et infrastructures
- Direction générale D – Transition numérique
- Direction générale Z – Services centraux

De plus, la commissaire parlementaire aux forces armées, le commissaire parlementaire aux forces de police fédérales, le représentant permanent de l'Organe de contrôle parlementaire et la commissaire parlementaire fédérale aux victimes de la dictature du SED disposent de divisions administratives pour l'exercice de leurs fonctions.

Le quatrième niveau est celui des deux chefs des services rattachés à la commissaire parlementaire aux forces armées et au commissaire parlementaire aux forces de police fédérales, de la commissaire parlementaire fédérale aux victimes de la dictature du SED et des différentes directions avec leurs unités respectives, dans l'ordre susmentionné, de gauche à droite.

Le cinquième niveau regroupe tous les services, énumérés de haut en bas, sous leur direction respective.

Les rapports hiérarchiques dans l'administration du Bundestag allemand sont illustrés par les traits et lignes reliant les différents encadrés dans l'organigramme. Ces rapports hiérarchiques sont précisés dans les explications ci-après.

II. La présidente du Bundestag allemand

Au sommet de l'organigramme de l'administration du Bundestag allemand figure la présidente du Bundestag allemand, Mme Julia Klöckner. Graphiquement, elle apparaît dans l'encadré situé en haut au centre de l'organigramme. La présidence, avec le cabinet de la présidente, lui est immédiatement rattachée. Graphiquement, l'encadré de la présidence est placé à droite, à même hauteur que l'encadré de la présidente. Les trois unités Cabinet de la présidence 1, Cabinet de la présidence 2 ainsi que le protocole sont placés sous l'encadré de la présidence. L'unité Cabinet de la présidence 1 est en charge de la presse et communication ; l'unité Cabinet de la présidence 2 est en charge des discours, textes et questions des citoyens.

III. Le secrétaire général du Bundestag allemand

Le secrétaire général du Bundestag allemand, M. Paul Götcke, secrétaire d'État, est placé directement sous l'autorité de la présidente du Bundestag allemand. Le secrétariat du secrétaire général du Bundestag allemand est rattaché à l'encadré du secrétaire général, à gauche.

Sous l'encadré du secrétaire général du Bundestag allemand figurent, sur toute la largeur de l'organigramme, les encadrés suivants, de gauche à droite :

- Encadré 1 : Représentant permanent de l'Organe de contrôle parlementaire
- Encadré 2 : Direction générale P
- Encadré 3 : Direction générale A
- Encadré 4 : Direction générale I
- Encadré 5 : Direction générale B
- Encadré 6 : Direction générale D
- Encadré 7 : Direction générale Z

IV. Centre de compétence Protection des données

Le centre de compétence Protection des données (en abrégé : « DS ») est en charge de la protection des données relative aux membres du Bundestag allemand. De plus, le délégué à la protection des données (en abrégé : « BDB ») est rattaché au centre de compétence Protection des données. Le centre de compétence DS et le BDB sont placés directement et exclusivement sous l'autorité du secrétaire général du Bundestag allemand.

V. La commissaire parlementaire aux forces armées

La commissaire parlementaire aux forces armées est M. Henning Otte. Lui sont directement rattachés l'assistant personnel de la commissaire parlementaire aux forces armées, l'assistante Presse et médias et le chef des services de la commissaire parlementaire aux forces armées. La commissaire parlementaire aux forces armées se trouve au même niveau que le secrétaire général. Le chef des services se trouve au même niveau que les directions de l'administration du Bundestag et que la commissaire parlementaire fédérale aux victimes de la dictature du SED.

Chef des services de la commissaire parlementaire aux forces armées

Les services WB 1 à WB 6 sont placés sous l'autorité du chef des services. Celui-ci relève uniquement de la commissaire parlementaire aux forces armées, sauf pour les questions administratives.

Le service WB 1 est en charge des questions de principe, des principes de la *Innere Führung* (formation morale et civique) et de l'administration intérieure.

Le service WB 2 est en charge de la conduite des hommes dans la Bundeswehr et des soldats à l'étranger.

Le service WB 3 est en charge des questions liées à la compatibilité entre famille et service, au service militaire volontaire, aux femmes dans les forces armées et des questions concernant les réservistes.

Le service WB 4 est en charge des questions de personnel concernant les militaires de carrière et les engagés.

Le service WB 5 est en charge des questions sociales.

Le service WB 6 est en charge des visites aux troupes et visites d'information, de la presse et des relations publiques ainsi que des questions militaires.

VI. Le commissaire parlementaire aux forces de police fédérales

Le commissaire parlementaire aux forces de police fédérales est M. Uli Grötsch. Lui est directement rattaché le chef des services.

Chef des services

Les services PolB 1 à PolB 3 sont placés sous l'autorité du chef des services. Celui-ci relève uniquement du commissaire parlementaire aux forces de police fédérales, sauf pour les questions administratives.

Le service PolB 1 est en charge des questions de principe et des affaires juridiques.

Le service PolB 2 est en charge des requêtes.

Le service PolB 3 est en charge de la presse et communication.

VII. La commissaire parlementaire fédérale aux victimes de la dictature du SED

La commissaire parlementaire fédérale aux victimes de la dictature du SED est rattachée directement et exclusivement au secrétaire général du Bundestag allemand. Dans la hiérarchie, la commissaire aux victimes de la dictature du SED se trouve au même niveau que les directions. Le bureau de la commissaire aux victimes de la dictature du SED est sous l'autorité de la commissaire elle-même. Il relève uniquement de la commissaire, sauf pour les questions administratives.

VIII. Le représentant permanent de l'Organe de contrôle parlementaire

Le représentant permanent de l'Organe de contrôle parlementaire apparaît tout à gauche de l'organigramme et est placé sur le même plan horizontal que les cinq directions générales de l'administration du Bundestag. Conformément à l'article 5a, paragraphe 2, de la loi relative au contrôle parlementaire de l'activité des services de renseignement de l'État fédéral (Kontrollgremiumgesetz), le représentant permanent agit sur instruction de l'Organe de contrôle parlementaire. Sa position juridique découle de l'article 5b de cette même loi.

Direction PK – Contrôle parlementaire et services de renseignement

La direction PK est en charge du contrôle parlementaire et des services de renseignement. Placés sous l'autorité de la direction, et représentés graphiquement sous l'encadré de la direction Contrôle parlementaire et services de renseignement, on trouve, de haut en bas, le secrétariat PK 1 et les services PK 2 à PK 4.

Le secrétariat PK 1 est en charge de l'organe de contrôle parlementaire, des questions juridiques et de principe ainsi que de la liaison avec le comité de vérification des fonds spéciaux.

Le service PK 2 est en charge du contrôle structurel et du contrôle ad hoc de l'extrémisme et du terrorisme.

Le service PK 3 est en charge du contrôle structurel et du contrôle ad hoc des activités de cyberdéfense et d'espionnage.

Le service PK 4 est en charge du contrôle structurel et du contrôle ad hoc des capacités techniques des services ainsi que des questions concernant la commission G10.

IX. Direction générale P – Parlement et députés

La direction générale P est en charge du parlement et des députés.

Dans l'organigramme, l'encadré de la direction générale P est placé, sur le même plan horizontal, à droite de l'encadré du représentant permanent de l'Organe de contrôle parlementaire et à gauche des autres directions générales de l'administration du Bundestag.

Quatre directions sont soumises à l'autorité de la direction générale P : la direction Services parlementaires, la direction Services aux députés, la direction Commissions et la direction Pétitions et requêtes. Celles-ci sont placées au même niveau que la direction PK et apparaissent de gauche à droite dans l'ordre précité.

1. Direction PD – Services parlementaires

La direction PD est en charge des services parlementaires. Les services PD 1 à PD 3 ainsi que le secrétariat PD 4 sont soumis à l'autorité de la direction PD. Ils sont représentés directement sous l'encadré de la direction PD, de haut en bas, par ordre numérique.

Le service PD 1 est le secrétariat du parlement. Il est également compétent pour la commission commune visée à l'article 53a de la Loi fondamentale allemande.

Le service PD 2 est en charge du droit parlementaire.

Le service PD 3 est le service sténographique.

Le secrétariat PD 4 est en charge de la commission de validation des élections, des immunités et du Règlement.

2. Direction PM – Services aux députés

La direction PM est en charge des services aux députés. Elle a sous son autorité l'unité Système de contrôle interne (en abrégé : « IKS ») ainsi que les services PM 1 à PM 4. Ceux-ci sont représentés de haut en bas par ordre numérique, en commençant par l'unité IKS, dans l'organigramme.

L'unité IKS est le système de contrôle interne de la direction.

Le service PM 1 est en charge des indemnités des députés.

Le service PM 2 est en charge des assistants des députés.

Le service PM 3 est en charge du financement des partis et des parlements des Länder.

Le service PM 4 est le service médical.

3. Direction PA – Commissions

La direction PA est en charge des commissions parlementaires. Les secrétariats PA 3 à PA 31 sont placés sous l'autorité de la direction PA. Ils sont présentés par ordre numérique de haut en bas.

Le secrétariat PA 3 est en charge de la commission des affaires étrangères.

Le secrétariat PA 4 est en charge de la commission de l'intérieur.

Le secrétariat PA 5 est en charge de la commission des sports et de l'engagement bénévole.

Le secrétariat PA 6 est en charge de la commission de la justice et de la protection des consommateurs.

Le secrétariat PA 7 est en charge de la commission des finances.

Le secrétariat PA 8 est en charge de la commission du budget.

Le secrétariat PA 9 est en charge de la commission de l'économie et de l'énergie.

Le secrétariat PA 10 est en charge de l'agriculture, de l'alimentation et de l'identité régionale.

Le secrétariat PA 11 est en charge de la commission du travail et des affaires sociales.

Le secrétariat PA 12 est en charge de la commission de la défense.

Le secrétariat PA 13 est en charge de l'éducation, de la famille, des personnes âgées, de la femme et de la jeunesse.

Le secrétariat PA 14 est en charge de la commission de la santé.

Le secrétariat PA 15 est en charge de la commission des transports.

Le secrétariat PA 16 est en charge de la commission de l'environnement, du climat, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire.

Le secrétariat PA 17 est en charge de la commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire.

Le secrétariat PA 18 est en charge de la commission de la recherche, de la technologie, de l'espace et de l'évaluation des répercussions technologiques.

Le secrétariat PA 19 est en charge de la commission de la coopération économique et du développement.

Le secrétariat PA 20 est en charge de la commission du tourisme.

Le secrétariat PA 22 est en charge de la commission de la culture et des médias.

Le secrétariat PA 23 est en charge de la commission du numérique et de la modernisation de l'État.

Le secrétariat PA 24 est en charge de la commission du logement, du développement urbain, de la construction et des communes.

Le secrétariat PA 26 est en charge du conseil consultatif parlementaire pour le développement durable et les questions d'avenir.

Le secrétariat PA 27 est en charge de la commission d'étude ad hoc « Analyse critique de la pandémie de Covid-19 et enseignements pour de futures situations pandémiques ».

4. Direction Pet – Pétitions et requêtes

La direction Pet est en charge des pétitions et requêtes. Le secrétariat PetA et les services Pet 1 à Pet 4 sont placés sous l'autorité de la direction Pet et sont présentés dans l'ordre précité de haut en bas.

Le secrétariat PetA est en charge de la commission des pétitions.

Le service Pet 1 est en charge de l'établissement de documents à l'attention des membres de la commission des pétitions concernant les institutions et ministères suivants : ministère fédéral de l'Intérieur, ministère fédéral des Transports, ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie.

Le service Pet 2 est en charge de l'établissement de documents à l'attention des membres de la commission des pétitions concernant les institutions et ministères suivants : ministère fédéral du numérique et de la modernisation de l'État ; ministère fédéral de la Santé ; ministère fédéral de l'Environnement, du Climat, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire ; ministère fédéral du Logement, du Développement urbain et de la Construction ; Bundesrat et Bundestag.

Le service Pet 3 est en charge de l'établissement de documents à l'attention des membres de la commission des pétitions concernant les institutions et ministères suivants : ministère fédéral des Affaires étrangères ; Office fédéral de police criminelle ; ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales (compétence principale pour les affaires sociales) ; ministère fédéral des Finances, ministère fédéral de la Recherche, de la Technologie et de l'Espace ; ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement ; administration de la Présidence fédérale.

Le service Pet 4 est en charge de l'établissement de documents à l'attention des membres de la commission des pétitions concernant les institutions et ministères suivants : ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales (compétence principale pour le travail) ; ministère fédéral de l'Éducation, de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse ; ministère fédéral de la Justice et de la Protection des Consommateurs ; ministère fédéral de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Identité régionale ; ministère fédéral de la Défense.

X. Direction générale A – Relations extérieures, Europe et analyse

La direction générale A est en charge des relations extérieures, de l'Europe et de l'analyse. Dans l'organigramme, l'encadré de la direction générale A se trouve au centre, sur le même plan horizontal que les autres directions générales.

La direction générale A comprend la direction Relations internationales, la direction Europe et la direction Études. Les encadrés des trois directions sont placés directement sous l'encadré de la direction générale A, de gauche à droite, dans l'ordre précité.

1. Direction Int – Relations internationales

La direction Int est en charge des relations internationales. Les services Int 1 à Int 4 sont placés sous l'autorité de la direction Int et présentés par ordre numérique, de haut en bas.

Le service Int 1 est le service linguistique.

Le service Int 2 est en charge des assemblées parlementaires internationales.

Le service Int3 est en charge des missions et voyages des députés dans l'exercice de leur mandat et des groupes d'amitiés.

Le service Int4 est en charge des programmes d'échange internationaux.

2. Direction EU – Europe

La direction EU est en charge des affaires européennes. Elle a sous son autorité, présentés de haut en bas par ordre numérique, le secrétariat EU 1, les services EU 2 à EU 5 ainsi que le service spécialisé EU 6.

Le secrétariat EU 1 est en charge de la commission des affaires de l'Union européenne.

Le service EU 2 est en charge des questions fondamentales liées à l'Union européenne et à l'Union économique et monétaire.

Le service EU 3 est en charge de l'analyse, du conseil et de la définition des priorités dans les affaires de l'Union européenne.

Le service EU 4 est le bureau de liaison de l'Union européenne.

Le service EU 5 est en charge de la documentation européenne.

Le domaine de compétence thématique du service spécialisé EU 6 couvre le droit européen et le droit international, les affaires étrangères et la sécurité.

3. Direction WD – Études

La direction WD est en charge des services d'études. Les services spécialisés WD 1 à WD 8 sont placés sous l'autorité de la direction WD et présentés graphiquement par ordre numérique, de haut en bas.

Le service « Hotline Wissen » (en abrégé : « Hot W ») est directement rattaché à la direction WD. Graphiquement, l'encadré de la « Hotline Wissen » apparaît sous l'encadré de la direction WD.

Le domaine de compétence thématique du service spécialisé WD 1 couvre l'histoire, la politique et la culture.

Le domaine de compétence thématique du service spécialisé WD 3 couvre la Constitution et l'administration.

Le domaine de compétence thématique du service spécialisé WD 4 couvre le budget et les finances.

Le domaine de compétence thématique du service spécialisé WD 5 couvre l'économie, l'énergie et le climat.

Le domaine de compétence thématique du service spécialisé WD 6 couvre le travail et les affaires sociales.

Le domaine de compétence thématique du service spécialisé WD 7 couvre le droit civil, le droit pénal et le droit des médias ainsi que la construction et le logement.

Le domaine de compétence thématique du service spécialisé WD 8 couvre la santé, la famille, l'éducation et la recherche ainsi que l'environnement.

XI. Direction générale I – Information et documentation

La direction générale I est en charge de l'information et de la documentation. Dans l'organigramme, l'encadré de la direction générale I se trouve sur le même plan horizontal que les autres directions générales de l'administration du Bundestag.

La direction Bibliothèque et documentation et la direction Information et communication sont soumises à l'autorité de la direction générale I. La première est représentée à gauche, la deuxième à droite, sous l'encadré de de la direction générale I.

1. Direction ID – Bibliothèque et documentation

La direction ID est en charge de la bibliothèque et de la documentation. Les services ID 1 à ID 4 sont soumis à l'autorité de la direction ID et présentés de haut en bas, dans l'ordre ci-après.

Le service ID 1 est en charge de la bibliothèque.

Le service ID 2 est en charge des archives parlementaires.

Le service ID 3 est en charge de la documentation parlementaire.

Le service ID 4 est en charge de la documentation de presse.

2. Direction IK – Information et communication

La direction IK est en charge de l'information et de la communication. Les services IK 1 à IK 7 sont soumis à l'autorité de la direction IK et présentés de haut en bas, dans l'ordre ci-après.

Le service IK 1 est le service des visites.

Le service IK 2 est en charge des relations publiques.

Le service IK 3 est en charge de l'organisation d'événements et des projets particuliers.

Le service IK 4 est en charge des œuvres d'art au Bundestag allemand.

Le service IK 5 est en charge des informations sur les activités du Bundestag.

Le service IK 6 est responsable de la rédaction Internet et de la télévision parlementaire.

XII. Direction générale B – Bâtiments et infrastructures

La direction générale B est en charge des bâtiments et des infrastructures. Dans l'organigramme, l'encadré de la direction générale B se trouve sur le même plan horizontal que les autres directions générales de l'administration du Bundestag. La cheffe de la direction générale est également représentante de l'employeur pour la sécurité au travail et la prévention des accidents ainsi que représentante pour la gestion environnementale.

La direction générale B comprend la direction Gestion des chantiers et des bâtiments (en abrégé : « BG ») et la direction Fournitures centrales, logistique, services d'infrastructure (en abrégé : « BI »). L'unité Neutralité climatique, durabilité, sécurité au travail et médecine du travail (en abrégé « KNAB ») est directement rattachée à la direction générale B. Le chef ou la cheffe de l'unité KNAB exerce également la fonction de responsable de la gestion environnementale.

La direction Gestion des chantiers et des bâtiments apparaît à gauche, la direction Fournitures centrales, logistique, services d'infrastructure à droite, sous l'encadré de la direction générale B dans l'organigramme. L'unité Neutralité climatique, durabilité, sécurité au travail et médecine du travail est placée directement à droite de l'encadré de la direction générale B.

1. Direction BG – Gestion des chantiers et des bâtiments

La direction BG est en charge de la gestion des chantiers et des bâtiments. Elle a sous son autorité les services BG 1 à BG 3, représentés dans l'ordre précité, de haut en bas.

Le service BG 1 est en charge de la gestion du parc immobilier.

Le service BG 2 est en charge de l'entretien des bâtiments.

Le service BG 3 est en charge de la technique des bâtiments.

2. Direction BI – Fournitures centrales, logistique, services d'infrastructure

La direction BI est en charge des fournitures centrales, de la logistique et des services d'infrastructure. La direction BI a sous son autorité les services BI 1 à BI 3, représentés dans l'ordre précité, de haut en bas.

Le service BI 1 est en charge des fournitures centrales.

Le service BI 2 est en charge de la logistique.

Le service BI 3 est en charge des services d'infrastructure.

XIII. Direction générale D – Transition numérique

La direction générale D est en charge de la transition numérique. Dans l'organigramme, l'encadré de la direction générale D se trouve à droite sur le même plan horizontal que les encadrés des autres directions générales de l'administration du Bundestag.

La direction générale D comprend la direction Développement et support (en abrégé « DE ») et la direction Gestion des technologies de l'information et de la communication (en abrégé « DI »). La première est représentée à gauche, la deuxième à droite, sous l'encadré de la direction générale D.

1. Direction DE – Développement et support

La direction DE est en charge du développement et du support. La direction DE a sous son autorité les services DE 1 à DE 3.

Le service DE 1 est en charge de la coordination, du développement client et de l'administration client.

Le service DE 2 est en charge du support, des achats TIC et des questions juridiques relatives aux TIC.

Le service DE 3 est en charge de la gestion de projets.

2. Direction DI – Gestion des technologies de l'information et de la communication

La direction DI est en charge de la gestion des technologies de l'information et de la communication. La direction DI a sous son autorité les services DI 1 à DI 3.

Le service DI 1 est en charge des systèmes d'information centraux.

Le service DI 2 est en charge de la sûreté des systèmes d'information.

Le service DI 3 est en charge des techniques de l'audiovisuel et de la communication.

XIV. Direction générale Z – Services centraux

La direction générale Z est en charge des services centraux. Dans l'organigramme, l'encadré de la direction générale Z se trouve tout à droite sur le même plan horizontal que les encadrés des autres directions générales de l'administration du Bundestag. Sont immédiatement rattachées à la direction générale la déléguée à l'égalité des sexes (en abrégé « GB ») et la révision interne (en abrégé « Z Rev »).

L'encadré de la déléguée à l'égalité des sexes est placé à gauche, celui de la révision interne à droite de l'encadré de la direction générale Z. Les trois encadrés sont sur un même plan horizontal. La direction Administration centrale, la direction Services juridiques et la direction Sécurité sont soumises à l'autorité de la direction générale Z.

1. Direction ZV – Administration centrale

La direction Administration centrale (en abrégé : « ZV ») a sous son autorité directe l'unité Assistance Dossier électronique, l'unité Évaluations de service (en abrégé : « DBU ») et les services ZV 1 à ZV 5, représentés dans l'ordre ci-après, de haut en bas.

L'unité DBU est en charge des évaluations de service.

L'unité Assistance Dossier électronique (eAkte) est en charge de la gestion des dossiers électroniques.

Le service ZV 1 est en charge du personnel de catégorie moyenne supérieure et catégorie supérieure.

Le service ZV 2 est en charge du personnel de catégorie moyenne simple et catégorie simple.

Le service ZV 4 est en charge de l'organisation.

Le service ZV 5 est en charge de la formation, de la formation continue et des affaires sociales.

2. Direction ZR – Services juridiques

La direction ZR est en charge de toutes les affaires d'ordre juridique. La direction ZR a sous son autorité directe les services ZR 1 à ZR 4, représentés dans l'ordre précité, de haut en bas.

Le service ZR 1 est en charge du budget.

Le service ZR 2 est le service de conseil juridique de l'administration du Bundestag.

Le service ZR 3 est en charge des adjudications.

Le service ZR 4 est en charge du registre des représentants d'intérêts.

3. Direction ZS – Sécurité

La direction ZS est en charge de toutes les affaires relatives à la sécurité. La direction ZS a sous son autorité directe l'unité Infrastructures critiques et prévention des crises (en abrégé « ZS KIP ») et les services ZS 1 à ZS 3, représentés dans l'ordre précité, de haut en bas.

L'unité ZS KIP est en charge des infrastructures critiques et de la prévention des crises.

Le service ZS 1 est en charge de la police.

Le service ZS 2 est en charge de la protection du secret et de la liberté d'information.

Le service ZS 3 est en charge des questions relatives à l'accès.

XV. Représentantes et représentants d'intérêts

Sont présents hors hiérarchie dans l'organigramme de l'administration : le comité du personnel, le représentant de la jeunesse et des personnes en formation ainsi que le représentant des personnes gravement handicapées.